

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Décision n° 2026-48 du 6 juillet 2026 portant délégation de signature

NOR : ECOQ2603881S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. *Marc* Schwartz aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration D02-26 du 18 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;

Décide :

Article 1^{er}

En l'absence de M. *Marc* Schwartz, Président-Directeur général, et d'*Aude* Charbonnier, Directrice Générale adjointe, du 10 août 2026 au 16 août 2026 inclus, délégation temporaire est donnée à M. *Fabrice* Bonneau, Directeur Industriel, à l'effet, au nom du Président-Directeur général :

- de signer tout acte de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 1.000.000 euros ;
- de conclure tout contrat de vente de pièces métalliques et tout achat de flans et de matières premières nécessaires à leur fabrication d'un montant inférieur ou égal à 30.000.000 euros ;
- de signer toute offre dans le cadre des appels d'offres de fabrication de pièces métalliques d'un montant inférieur ou égal à 16.000.000 euros ;
- de passer tout autre contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1.000.000 euros.

Article 2

La présente délégation est consentie à titre temporaire à compter du 10 août 2026 au 16 août 2026 inclus et s'ajoute à la délégation de signature consentie par Décision n°2026-38 du 27 mars 2026. Elle peut être retirée à tout moment par le Président-Directeur général.

Article 3

Le Président – Directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 6 juillet 2026

Fabrice Bonneau
Directeur Industriel
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Marc Schwartz
Président-Directeur Général

Arnaud Laeron
Directeur des Finances et de la Performance

Aude Charbonnier
Directrice Générale Adjointe